



ANNEXE 106

Christophe OLIVIERI
Délégué Technique F.F.S.A.
Licence A 169602

Nogaro, le 18 avril 2025

A Monsieur le Directeur de Course

Monsieur,

Je vous informe, par la présente, que :

- les vérifications techniques sont effectuées dans le **Box n° 1 : Contrôle Technique.**
- la pression atmosphérique de référence retenue pour la vérification des voitures sera de : **1000 mbar** pour la compétition de **Nogaro** du 18/04 au 21/04 2025.
- la zone de vérification des hauteurs de caisse est la dalle située dans le **Box n°1 Contrôle Technique.** (rappel : les vérifications des hauteurs de caisse se font avec pneus slicks et pression 1,5 bar).
- Les balances de référence utilisées pour le contrôle du poids des voitures sont les **Intercomp.**
- L'essence officielle pour le championnat de France GT est l'essence ELF Core 50, dont la masse volumique est de 749 gr. à 15°C.

Christophe OLIVIERI

Monsieur le Président du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur le Directeur de Course		
Date de réception	19/04/2025	Date de réception	19/04/2025
Heure	10:00	Heure	10:00
Signature		Signature	